

Le dessin de presse, entre liberté d'expression et censure (exposition)

Depuis 1830, le dessin de presse et la caricature commentent l'actualité, défendent des opinions, accompagnent les polémiques, les crises politiques et les luttes sociales. Avant comme après la grande loi sur la presse de 1881, nombreuses ont été les entraves à la liberté d'expression, jusqu'au terrible drame du mercredi 7 janvier 2015. Quelles ont été les conséquences des différents types de contraintes juridiques, politiques, administratives ou économiques, sur le dessin de presse et les dessinateurs ?

Exposition conçue par Guillaume Doizy (auteur d'ouvrages et conférencier), proposée en deux versions permettant d'explorer l'histoire de la caricature politique dans ses confrontations aux différents types de censures juridique, politique,

administrative, économique et de poser la question de la liberté d'expression, de sa définition, de ses limites. La version longue en 40 panneaux remonte aux origines de la caricature politique (au XVII^e siècle), alors que la version courte en 17 panneaux démarre en 1830 avec Daumier et le célèbre journal satirique *La Caricature*.

TARIF de la redevance pour format A2 ou A1 : Collèges et lycées, 200 euros (100 euros pour le format A3) ; centres culturels, mairies, médiathèques, 400 euros TTC. Frais d'impression à votre charge, avec l'imprimeur de votre choix*.

Vous pouvez choisir de présenter TOUT ou PARTIE de l'exposition. Possibilité de conférences ou de tables rondes en présence de dessinateurs de presse professionnels.

NOUS CONTACTER : caricadoc@gmail.com ou 06 17 20 52 57

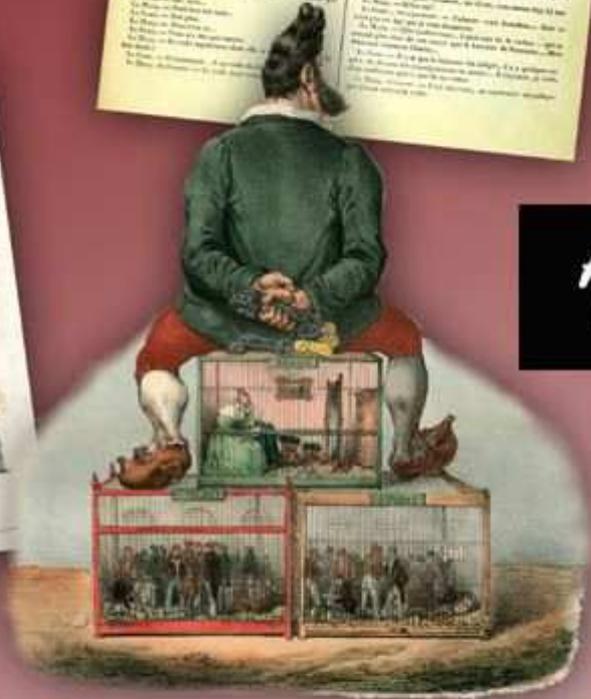
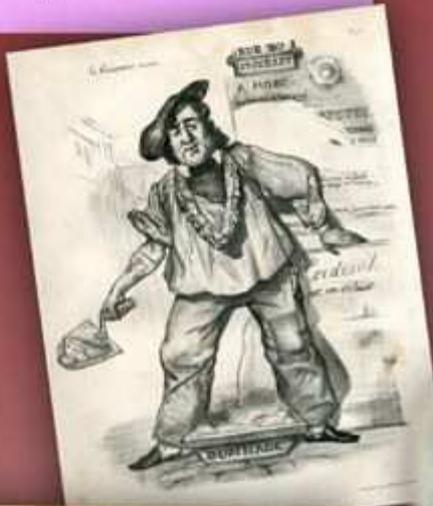
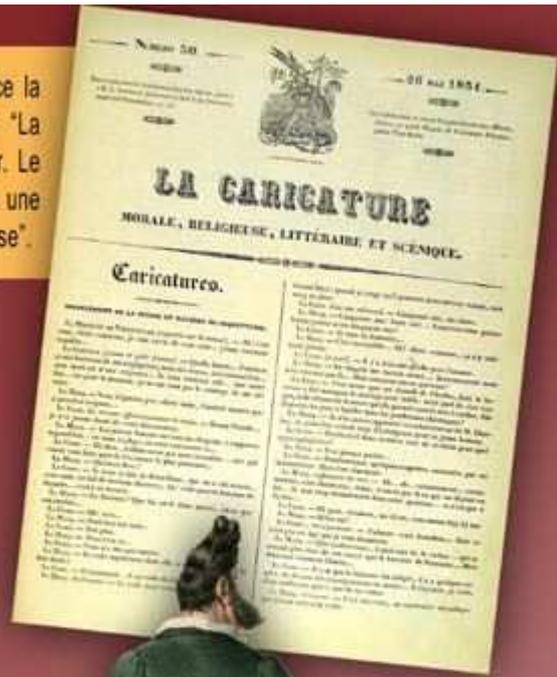
Siret n° 51039732600016

**(exemple de tarif d'impression proposé par la SEMAP de Poissy : 5 euros HT le A2 sur papier couché 140 gr/m². Pour toute demande de devis : Pascal Morgand, 01 39 22 40 06, pmorgand@technoparc-poissy.com).*

Ci-dessous la version de l'exposition en 17 panneaux puis le modèle d'expo comprenant 40 panneaux :

C'est en 1830 suite aux Trois Glorieuses que naît en France la presse satirique illustrée, avec un journal fameux intitulé "La Caricature", dans lequel dessine notamment Honoré Daumier. Le fait d'associer chaque semaine textes et caricatures donne une toute autre dimension à ce qui devient enfin le "dessin de presse".

Les autorités se méfient de cette nouvelle manière de diffuser des images satiriques et interdisent rapidement toute représentation du Roi. Conséquence, les dessinateurs figurent Louis-Philippe dorénavant de dos.



Pour démontrer l'absurdité de cette censure, le fondateur de La Caricature représente le roi en poire et suggère aux tribunaux de faire interdire toute représentation de ce fruit, puisque le roi a une tête piriforme !

presse



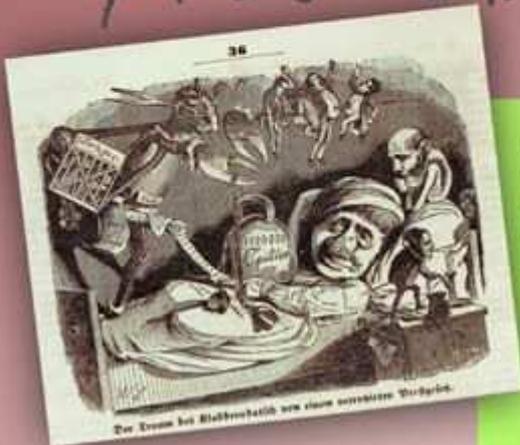
Pendant longtemps au 19^e siècle, pour avoir le droit d'aborder les sujets politiques, les journaux devaient s'acquitter d'une somme parfois considérable, le "cautionnement". Quand les autorités veulent réduire le nombre de ces journaux, elles augmentent brutalement le montant du cautionnement.

Un gendarme, symbole de l'autorité, part avec les "économies" du journal satirique. Il ne reste à ce dernier, personnifié en guignol bossu, que les yeux pour pleurer...



Mylord Punch de Londres ne reconnaissant plus son fils de Paris, tellement il a été dilapidé par l'application de la nouvelle loi sur la presse.

plus un sou...



On retrouve de telles dispositions également en Allemagne comme en témoigne ce dessin tiré du journal satirique *Kladderadatsch*.



SINÉ MASSACRE



L'Entre-deux-guerres restaure la loi de 1881 et en 1949 l'Etat impose un contrôle sévère sur l'édition à destination de la jeunesse. Si la presse retrouve sa pleine liberté après la Libération, une censure politique revient néanmoins avec de Gaulle pendant la guerre d'Algérie. Des dessinateurs (et des journalistes) sont condamnés pour des dessins ou des écrits mettant en cause le Général ou l'armée.

Après 1958, le pouvoir recourt abondamment aux tribunaux pour limiter les critiques formulées par la presse à l'encontre du général de Gaulle puis de son successeur Pompidou. La police saisit parfois des journaux de manière tout à fait illégale. Les titres les plus visés sont *Le Canard enchaîné*, *Siné massacre*, *Minute*...



sous de Gaulle...



En 1970, *L'Hebdo Harakiri* est interdit officiellement pour pornographie, mais en fait pour une couverture sans dessin qui évoque de manière irrévérencieuse la mort du général de Gaulle. La semaine suivante, le journal reparait avec la même équipe mais un nouveau nom !





L'Entre-deux-guerres restaure la loi de 1881 et en 1949 l'Etat impose un contrôle sévère sur l'édition à destination de la jeunesse. Si la presse retrouve sa pleine liberté après la Libération, une censure politique revient néanmoins avec de Gaulle pendant la guerre d'Algérie. Des dessinateurs (et des journalistes) sont condamnés pour des dessins ou des écrits mettant en cause le Général ou l'armée.

Après 1958, le pouvoir recourt abondamment aux tribunaux pour limiter les critiques formulées par la presse à l'encontre du général de Gaulle puis de son successeur Pompidou. La police saisit parfois des journaux de manière tout à fait illégale. Les titres les plus visés sont *Le Canard enchaîné*, *Siné massacre*, *Minute*...



10

sous de Gaulle...



En 1970, *L'Hebdo Harakiri* est interdit officiellement pour pornographie, mais en fait pour une couverture sans dessin qui évoque de manière irrévérencieuse la mort du général de Gaulle. La semaine suivante, le journal reparait avec la même équipe mais un nouveau nom !



Pour visualiser l'intégralité des deux versions de l'exposition : <http://caricadoc.com/article-exposition-le-dessin-de-presse-face-a-la-censure-119329650.html>

NOUS CONTACTER : caricadoc@gmail.com ou 06 17 20 52 57